## Déclaration CESU : mode d'emploi

## A) Pour la personne accueillie (employeur)

Allez sur le site CESU accueil familial :

<u>https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/publics-specifiques/accueil-familial/le-cesu-accueil-familial-quest-</u> <u>c.html</u> (ou tapez dans votre barre de recherche : CESU accueil familial)

Commencez par prendre connaissance des informations (ci-dessous encadrées en noir).

BIENVENUE SUR LE SERVICE CESU UISSAAF Au service de notre protection sociale	Guiest-ce que Franced	er avec onnect Connect ?	Mon comp Identifian Mot de p Problème d	ite Issa (C	(р) ОК	Créer mon compte
S'informer sur le Cesu	Sénéficier d'avantages	Utiliser le Ce	esu	Gérer la relation	de travail	Rechercher
Accueil > Publics spécifiques > Accueil famil	al > Le Cesu accuel familiar qu'est	-ce que c'est 7 Qui est cor	ncemè 7			RQBFE
Accueil familial Le Cesu accueil familial, qu'est- que c'est ? Qui est concerné ? Le Cesu accueil familial, comme ça fonctionne ? Comment enregistrer son accueillant familial ? Comment déclarer son accueilla familial ?	Le Cesu act L'accueil familial es situation de handic d'accueil agréée. L'accueil familial co offertes aux person désirent plus ou ne ou de leur handicaj L'accueillant familia charge : la nourritu de la personne acc	cueil familial it la possibilité pour ap, d'être hébergée institue une réponse inse âgées ou en sit peuvent plus, en ra p, demeurer à leur d al « le salarió » assu re, les soins, le mén ueillie « l'employeur	, qu'est- une personn à titre onére e adaptée, pa tuation de ha aison de leur tomicile. ure l'héberger age, les cour r ». Il ne doit	Ce que c'et a âgée ou en ux par une famille inrri les possibilité indicap qui ne perte d'autonomie ment et prend en rses, les activités pas avoir de lien d'	st ? Qui	est concerné ?
Que faire en cas d'absence de mon accueillant principal ?	L'accueilli doit décl: l'accueilli et l'accue	L'accueilli doit déclarer les rémunérations versées à son accueillant et payer des cotisations au Cesu. La relatic l'accueilli et l'accueillant ne relève pas des dispositions du Code du travail, mais du Code de l'action sociale.				
Particulier employeur étranger	Avec le dispositif « procède : • au traitement de • au calcul des co	Cesu accueil familia es déclarations, otisations,	al », l'accueil	i bénéficie de la s	implicité du (	Cesu. C'est l'Urssaf service Cesu qui

## 1. Créez le compte de la personne accueillie

Pour une première connexion, cliquez sur : créer mon compte (en haut à droite)



Sélectionner le statut de la personne accueillie : Futur employeur ou déjà employeur.

### Futur employeur :



Complétez le formulaire :

- Identité de l'employeur
- Adresse de l'accueillant
- Contact (accueilli)
- Contrôle de sécurité (cliquez sur l'image demandée)
- Enregistrer



### Déjà employeur :

Complétez le formulaire :

- Numéro de CESU et nom de l'accueilli
- Contact (de l'accueilli)
- Enregistrez

2. Dans votre tableau de bord, cliquez sur : Gérer mon compte.



Puis cliquez sur : mes salariés.



Sélectionnez Enregistrer un nouveau salarié.

Au auvilie de cette porter lier sociale		Déconnexion		Tableau de bord
S'informer sur le Cesu	Bénéficier d'avantages	Utiliser le Cesu	Gérer la relation de travail	Rechercher
sueil > Tableau de bord > Gérer mo	on compte > Mes satariés			99
Gérer mon compt Aes salariés	e Salané	Sélectionnez ou créez un Sélectionnez ou créez un	salarié salarié	
Nes coordonnées Nes coordonnées bancaire	s	Enregistrer un nouveau s	alarié	
Non exonération				

Remplissez les informations du formulaire :

- Identité
- Contact
- Emploi : sélectionnez accueillant familial.
- Agrément : indiquer le numéro du Conseil Départemental et le code postal de l'accueillant.
- Indiquer les dates de début et de fin de son agrément
- Cocher la case de validité de l'agrément

Emploi Activité Accueillant familial	
Son agrément       033       N° d'agrément	
Date d'agrément du Jour V Mois V Année V au Jour V Mois V Année V <sup>III</sup> Je certifie que mon accueillant dispose d'un agrément en cours de validité délivré par son Département. In certificat nourra m'être demandé par les équines du Centre national Cesu en cas de contrôle	
<ul> <li>Mon intervenant ne dispose pas d'un agrément mais intervient dans le cadre d'un remplacement ponctuel.</li> </ul>	Enconistror

- Enregistrez

### S'il s'agit d'un remplaçant, indiquez :

- Nom, prénom date et lieu de naissance
- Numéro de sécurité sociale
- Adresse
- Cocher la case : intervient dans le cadre d'un remplacement ponctuel.
- Enregistrez

# 3. Chaque mois : déclarer l'activité de l'accueillant

- Connectez-vous à votre compte
- Dans votre tableau de bord : cliquez sur déclarer



- Sélectionnez le salarié : accueillant
- Sélectionnez le mois concerné
- Remplir les cases correspondantes à l'accueil en fonction du contrat établi
- Enregistrez

Plutôt que de déclarer séparément les heures de **sujétions particulières** (qui ne seraient pas majorées des 10% de congés payés), nous recommandons de les ajouter à la rémunération pour services rendus. Autre solution : multiplier la base des sujétions par 1,1 pour les majorer de 10%.

ATTENTION : pour un accueil permanent, déclarez 30,5 jours d'accueil par mois.

**Set of autre** (pour maladie, congé, autre...).

- Lorsque l'accueillant se fait remplacer à son domicile, il continue à percevoir les Indemnités d'entretien et de mise à disposition des pièces.

Ce remplacement fait l'objet d'une seconde déclaration. Le nombre total de jours d'accueil (accueillant + remplaçant à domicile) doit donc toujours être égal à 30,5 jours.

- Lorsque la personne accueillie est prise en charge ailleurs qu'au domicile de l'accueillant, ce dernier ne perçoit plus les frais d'accueil qui sont à convenir avec la « solution de remplacement » (autre accueillant familial agréé, établissement spécialisé, famille ou proches de la personne accueillie...).

Se Pour déclarer des **journées d'absence de la personne accueillie** (pour hospitalisation ou pour convenance personnelle), vous pouvez, faute de mieux

- soit vous servir de la partie "Accueil à temps partiel".

Exemple : pour 10 jours d'absence au cours du mois, déclarer 20.5 jours d'accueil à temps complet + 10 jours d'accueil à temps partiel (total : 30.5 jours) et 20.5 jours d'indemnités de sujétions particulières et d'entretien (adaptez cet exemple « standard » en veillant à respecter les conditions particulières prévues par **l'article 6.7 de votre contrat d'accueil**)

- soit éditer 2 bulletins mensuels, l'un au tarif « normal », l'autre respectant ces conditions particulières.

Sconcernant les Indemnités de mise à disposition des pièces, il faut (étrangement) déclarer leur montant à percevoir au cours du mois (le montant mensuel et non pas le montant journalier indiqué dans le contrat d'accueil).

### Comment déclarer un remplaçant intervenant au domicile de l'accueillant ?

- Sélectionnez le salarié : remplaçant
- Sélectionnez le mois concerné
- Cochez la case : Remplacement de mon accueillant familial principal
- Indiquez le nombre de jours de remplacement
- Indiquez (le cas échéant) les indemnités de sujétions particulières

Proto and a Descri	Plate in American	Littlere In Onese		I and the second se
Simonnel sur le Cesu	Denencier u avantages	Ouliser le Cesti	Gerer la relation de travali	Rechetcher
uel > lableau de bord > Declan	êr			<u> </u>
Déclarer	(mark)			
	Salane			~ [
	Période d'emplor	Octobre 2021		~
II) Tableau de bord				
tention	Remplacement de mon accueillant fami	lial principal 🗌		
ant d'enregistrer votre claration pensez à vérifier	Accueil à temps complet		Accueil à temps partiel	
rmontants saisis, en rticulier le salaire horaire t et le total net payé à	Nombre de jours	j	Nombre de jours	J
tre salarié. vous permet de	Nh Smiclour		Nh Smiciner	
prendre les informations registrées lors de votre	Total pot	0.00 €	Total pat	0.00 6
miere declaration pour le larié sélectionné.	Total Her .	0,00 €	Indemnité de congés pa	yés (10 % de rémunération)
vous permet de déclarer e période d'emploi de tre choix				0,00 €
ur en savoir plus sur les tures d'activités	Indemnités de sujétions particu	lières	Indemnités d'entretien	
oposées, <u>consultez notre</u> <u>he pratique</u> .	Nombre de jours	j	Nombre de jours	1
oter, le formulaire de claration des accueillants illioux reste inchangé.	Nb Smic/jour		Nb MG/jour	
	Total net	0.00€	Total net	0.00 €
	Total Hot.	0,00 C	Total Hor.	.0,00 C
	Indemnités de mise à disposition	on des pièces		
	Montant mensuel	€		

**Ne complétez pas les parties Indemnités d'entretien** et **Indemnités de mise à disposition des pièces**, car lorsque l'accueillant se fait remplacer à son domicile, c'est lui qui continue à les percevoir.

## **CESU : mode d'emploi**

# B) Pour l'accueillant familial (« salarié »)

Allez sur le site CESU accueil familial :

<u>https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/publics-specifiques/accueil-familial/le-cesu-accueil-familial-quest-</u> <u>c.html</u> (ou tapez dans votre barre de recherche : CESU accueil familial)

## Créez votre compte

Cliquez sur : créer mon compte (en haut à droite)

Sélectionner votre statut : salarié.



Complétez le formulaire :

- Numéro de CESU : indiquez le numéro CESU d'un de vos accueillis, que vous trouverez sur un de vos

- « bulletins de salaire » (relevés de contreparties financières)
- Identité
- Contact (l'adresse mail devient votre identifiant)

Vous avez maintenant accès à tous vos relevés mensuels des contreparties financières ! 🕲

#### Pour percevoir votre « indemnité inflation 2021 » de 100€

- connectez-vous au tableau de bord de votre compte salarié,

- cliquez sur la case CESU +

- enregistrez vos coordonnées bancaire sans activer le service puisque ce CESU + n'est pas encore opérationnel pour les accueillants familiaux.

Ceci permettra à l'URSSAF virer 100€ sur votre compte.

Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>.